

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 21 juin 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 57-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Création de DU pour la Faculté de Sciences Humaines et Sociales : DU « Démarches et Pratiques Inclusives » (sous-réserve de l'avis du Conseil d'UFR)</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création de DU pour la Faculté de Sciences Humaines et Sociales : DU « Démarches et Pratiques Inclusives » (sous-réserve de l'avis du Conseil d'UFR).

Document annexé.

A Saint Etienne le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 38
QUORUM : 19

REPRESENTES : 8

PRESENTS : 15

POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 0

Diplôme d'Université

Démarches et pratiques inclusives

Composante de rattachement :

Faculté de Sciences Humaines et Sociales

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :
21/06/2024

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).N

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

◆ **Auto-évaluation** *(A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)*

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Etablissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Partenariat avec l'association les 2 Collines – Institut Plein Vent

◆ Responsables

Portage pédagogique : Faculté SHS

Portage du projet et portage administratif : Service Formation Continue / DFIP

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
NEKAA	Mabrouk	mabrouk.nekaa@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
LEDUC	Mathilde	mathilde.leduc@univ-st-etienne.fr
MONIER	Baptiste	baptiste.monier@univ-st-etienne.fr

◆ Eléments de contexte

« Une société n'est pas un club dont des membres pourraient accaparer l'héritage social à leur profit pour en jouir de façon exclusive. Elle n'est non plus un cercle réservé à certains affiliés, occupés à percevoir des subsides attachés à une « normalité » conçue et vécue comme souveraine. Il n'y a pas de carte de membre à acquérir, ni droit d'entrée à acquitter. Ni débiteurs, ni créanciers autorisés à mettre les plus vulnérables en coupe réglée. Ni maîtres ni esclaves. Ni centre ni périphérie. Chacun est héritier de ce que la société a de meilleur et de plus noble. Personne n'a l'apanage de prêter, de donner ou de refuser ce qui appartient à tous. Une société inclusive, c'est une société sans privilèges, exclusivités et exclusions. » Charles GARDOU

La volonté de création de ce Diplôme d'Université est née d'un besoin de connaître, de se reconnaître, de croiser et de comprendre les démarches et les pratiques inclusives des enseignants, des travailleurs sociaux, des personnels associatifs pour poursuivre ensemble la visée d'une société inclusive.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

L'idée est de proposer une formation innovante visant à comprendre les enjeux, les tenants et les aboutissants de la visée inclusive au sein de son contexte de travail. Elle devra permettre aux participants d'impulser et de piloter la transformation de son contexte professionnel devenant inclusif.

◆ Objectifs pédagogiques

- Initier une politique de changement de son environnement de travail
- Comprendre les enjeux de la démarche inclusive
- Développer au sein de son secteur une culture commune inclusive
- Organiser la mise en œuvre et la diffusion des pratiques inclusives dans les établissements concernés (structures scolaires, médicales, sociales, d'insertion, service à la personne, vie collective associative et sportive...)

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1^{er} cycle

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : **20**

Maximum : **40**

◆ Publics cibles (à qui s'adresse le DU ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ?
(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?
(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) :

non

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?
(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

non

◆ Attendus ou Pré-requis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les pré-requis en termes de connaissances et de compétences :

Public :

Enseignants du premier et du second degré, personnel associatif (club de sport, activités culturelles, vie sociale...) œuvrant pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées, travailleurs sociaux (ES, ASS, EJE, CESF, DEJEPS...), Agents territoriaux, bénévoles...

Pré-requis :

- Bac

◆ Modalités de candidature

Autre (à préciser)

- CV et lettre de candidature pour admission
- Entretien de motivation et de cadrage du projet si besoin

◆ Organisation de la formation

Durée : **Semestrielle**

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
Séminaires de 1 jours à 1 semaine (7 à 35 heures) 140 heures au total en présentiel entre décembre et juillet	140 heures

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

[Tableau à joindre en annexe](#) (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats.

Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
Histoire et développement de la société inclusive française		20 h			
Approche réflexive des pratiques inclusives		20 h			
Approche législative des pratiques inclusives		10 h			
Approche psychologique		10 h			

Connaître les valeurs en enjeux de l'école inclusive		20 h			
Connaître le public, repérer les besoins spécifiques		20 h			
Analyser une situation et permettre un parcours inclusif		15 h			
Appréhender les notions de pilotage ou de coordination d'une organisation inclusive		15 h			
Pour un numérique inclusif d'intérêt général		10 h			
Totaux		140 h			

Modalités d'examens : **Examens de fin de formation uniquement**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **non**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme...)	Assiduité : tolérance de 10% d'absences injustifiées. Production d'un mémoire et soutenance devant un jury.	
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)		
Stage	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Projet	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	
Soutenance orale	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Sylvain ABRIAL	MC Associé Histoire et développement de la société inclusive
Mabrouk NEKAA	Enseignant chercheur Analyses des pratiques
Rodolphe CHARLES	Professeur associé Connaitre le public, repérer les besoins, spécifiques

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Simona MATTIA – vacataire Sociologue praticienne et formatrice	Histoire et développement de la société inclusive
Yvan GRUNBERGER – vacataire Directeur de l'Institut Plein Vent, association les 2 Collines	Histoire et développement de la société inclusive Appréhender les notions de pilotage ou de coordination d'une organisation inclusive
Sandrine AMARE – vacataire Directrice pédagogique – Collège Coopératif AuRA	Approche réflexive des pratiques inclusives
Jennifer FOURNIER – cumul d'activité Maître de conférences Université Lyon 2	Approche réflexive des pratiques inclusives
David GRAND – vacataire Enseignant-chercheur à l'ENSEIS	Approche réflexive des pratiques inclusives Appréhender les notions de pilotage ou de coordination d'une organisation inclusive
Virginie VASSEUR – vacataire Chargée de mission Lutte contre les discriminations et Egalité femmes-hommes · Métropole de Lyon	Approches législatives
Catherine CONVERS – vacataire Directrice accessibilité handicap ville inclusive et LCD – Saint-Etienne Métropole	Approches législatives
Nelly MONTROBERT - vacataire Cadre Socio-Educatif, Centre Médical de l'Argentièrre	Approches législatives
Dominique BERGER – cumul d'activité Enseignant-chercheur Université Lyon 1	Approches psychologiques
Christelle COURTIAL – vacataire Inspectrice de l'Education nationale	Connaitre les valeurs et enjeux de l'école inclusive
Béatrice LOPEZ ROME - vacataire Coordinatrice ULIS école	Connaitre les valeurs et enjeux de l'école inclusive
Serge THOMAZET – cumul d'activité Enseignant-chercheur ESPE, Université Clermont Auvergne	Connaitre le public, repérer les besoins, spécifiques
Sabine BRETIN – vacataire Enseignante spécialisée, Institut Plein Vent	Analyser une situation et mettre en place un parcours inclusif
Vincent RABBE - vacataire Directeur général, association les 2 Collines	Appréhender les notions de pilotage ou de coordination d'une organisation inclusive

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Pour mémoire :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
Tout compris, sauf CVEC.	Tout compris, sauf CVEC. Préciser le public concerné	Tout compris, dont coût administratif de la FC. Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.	Tout compris, dont coût administratif de la FC. Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.	
		3 800 €	1 900 €	NC

<i>Visa du contrôleur de gestion du :</i>	24/04/2024
<i>Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :</i>	28/06/2024

Le projet passe en conseil d'UFR en juin, la validation pédagogique de principe a été obtenue par les responsables pédagogiques et le Directeur de composante.

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 18 septembre 2023)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet	
NOM DU PROJET	DU Pratiques inclusives
Date de réalisation de la fiche	13/03/2024
Composante / Labo / Structure	SUFC / SHS porteur pédagogique
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	30

Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		372
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		372
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	100%

Estimation de la Charge financière du projet

Charge d'enseignement				24 496 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)					
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)		Total	
Titulaires / Non titulaires					
Titulaires PU - en EQTD	320 €			- €	
Titulaires MCF - en EQTD	183 €			- €	
Titulaires PRAG - en EQTD	183 €			- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	164 €			- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD	128 €			- €	
Vacataires					
Vacataires - en EQTD	61 €	372		22 796 €	
Prestation de service				1 700 €	
Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)					
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)		Total	
Titulaires / Non titulaires					
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	320 €			- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	183 €			- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	183 €			- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	164 €			- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	128 €			- €	
Vacataires					
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €			- €	
Prestation de service				- €	

Frais de déplacement				5 200 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre		Total	
Train				- €	
Vol				- €	
Hotel				- €	
Rapais				- €	
Visa				- €	
Pardiem				- €	
Autres (préciser)	presta séminaire + déplacer	5 200,00 €	1	5 200 €	

Charges Personnels BIATSS				23 433 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
	Coût horaire	Nombre d'heures		Total	
BIATSS Catégorie C	25 €	274		6 730 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	240		7 200 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	230		9 496 €	

Forfait additionnel de charges				6 375 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.					
Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					

Estimation des recettes du projet

Recettes estimées du projet				85 500 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
	Prix unitaire	Nombre		Total	
Subvention(s) directe(s)				- €	
Recettes Inscription	3 800 €	15		57 000 €	
Participation du partenaire				- €	
Autres (préciser)	prise en charge indiv	1 900 €	15	28 500 €	

Synthèse économique globale du projet

Estimation du total des charges du projet en coût complet	59 504 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	59 504 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	25 996 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	25 996 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	1 983 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	8
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	1 983 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	8
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	5 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	5 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 18 810 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	66 690 €